



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **DELEGATIONS 2**

OBJET : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU TOURISME ET DU CLIMATISME**

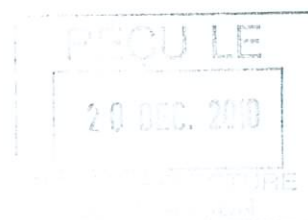
**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp  
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

**Absents-Excusés :** GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Le Conseil Municipal du 9 octobre 2009 a accepté de fixer à 19 membres le nombre de membres du Comité de direction de l'Office du Tourisme et du Climatisme, dont 10 membres élus par le conseil.

Considérant le changement de statuts de l'Office du Tourisme décidé par le Comité Directeur du 13 octobre 2010, il est nécessaire de renommer les représentants de la commune, titulaires et suppléants, au sein de cette structure ;

Considérant que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que *"le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.*

*Il est voté au scrutin secret :*

*1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*

*2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

*Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin".*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du CGCT et de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont candidats et sont élus pour le groupe « Agissons ensemble pour Briançon » :

**Titulaires**

Gérard FROMM  
Alain NICOLOSO  
Eric PEYTHIEU  
Laetitia CODURI  
Yvon AYGUIER  
Pascale BRUNET  
Bruno DAVANTURE  
Séverine RAPANOEL

**Suppléants**

Aurélie POYAU  
Pascal MUSSON  
Maurice DUFOUR  
Didier MARCADET  
Nicole GUERIN  
Claude JIMENEZ  
Mohamed DJEFFAL  
Marie-Hélène PONSART

Sont candidats et son élus :

**Titulaires**

Catherine VALDENNAIRE  
Sabin ROUBAUD

**Suppléants**

Karine ESCALLIER  
Christian FERRUS

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

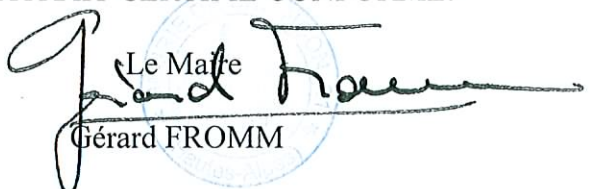
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

  
Le Maire  
Gérard FROMM